

CHARTRE DE LA VIE ASSOCIATIVE LOROUSAINE



2025

LE
LOROUX
BOTTEREAU





Préambule

Le tissu associatif lorousain, par sa diversité, sa richesse et son dynamisme, représente pour la commune une ressource et un atout considérable.

Par leurs actions dans les domaines sportifs, culturels, sociaux et éducatifs, les associations répondent aux besoins des habitants. Porteuses de valeurs citoyennes et solidaires, elles créent du lien social et donnent du sens à l'engagement. En cela, elles participent aux politiques publiques et sont des partenaires incontournables de la Ville du Loroux-Bottereau.

Un dialogue permanent s'est installé entre la Ville et les associations. Cette charte formalise cette collaboration et structure le travail de concertation pour répondre à plusieurs objectifs :

1. Affirmer les valeurs communes de citoyenneté, d'intérêt général, d'inclusion, de respect et de non-discrimination
2. Porter ces valeurs dans la relation avec la Ville et entre associations
3. Accompagner la structuration des projets associatifs dans le respect de l'autonomie de chacun
4. Structurer le partenariat sur des engagements réciproques et des critères transparents
5. S'adapter aux évolutions du monde associatif et du territoire
6. Déployer un soutien cohérent et maîtrisé
7. Valoriser les actions municipales envers les associations
8. Améliorer la connaissance et la compréhension mutuelle

Cette charte, proposée par le comité Dialogue Citoyen, est le fruit d'une consultation avec les associations.

Article 1 - Vision partagée de la vie associative

Depuis 2020, la Ville du Loroux-Bottereau développe une approche participative en associant les habitants à l'élaboration des politiques publiques. Cette démarche lui a valu le label Ville citoyenne en 2023.

Agir collectivement de façon responsable

La Ville soutient les associations dans un partenariat équilibré et complémentaire, en s'appuyant sur une vie associative démocratique, le caractère désintéressé et l'importance du bénévolat.

Répondre aux attentes des habitants

La Ville est à l'écoute des aspirations de la population et soutient les associations ancrées dans le territoire qui s'inscrivent dans ces attentes.



Favoriser l'inclusion de tous les publics

La Ville accompagne les associations qui favorisent l'inclusion de tous les publics tant au niveau des pratiques que de la gouvernance.

Se projeter vers l'avenir

La Ville soutient les associations qui intègrent leur responsabilité sociétale et environnementale dans leur développement et leurs activités.

Collaborer en transparence et en complémentarité

La confiance et le dialogue sont les fondements d'un développement associatif concerté qui agit dans l'intérêt général et favorise la coopération inter-associative.

Article 2 - Engagements de la ville

La Ville du Loroux-Bottereau considère les associations comme des partenaires privilégiés et s'engage à :

- **Concertier** : Associer les dirigeants associatifs à l'élaboration des modalités et critères d'accompagnement de la commune
- **Accompagner** : Soutenir la construction de projets durables en phase avec les attentes des habitants
- **Soutenir** : Apporter un soutien financier et matériel maîtrisé aux associations s'appuyant sur le bénévolat et concourant à l'intérêt général
- **Faciliter** : Encourager les échanges et synergies entre associations par l'interconnaissance et la mutualisation des moyens
- **Adapter** : Prendre en compte les diversités et spécificités pour un soutien personnalisé
- **Dialoguer** : Maintenir une démarche d'échanges et faciliter les coopérations
- **Promouvoir** : Encourager les comportements écoresponsables, l'inclusion et l'engagement bénévole
- **Simplifier** : Désigner un interlocuteur dédié et simplifier les démarches

Article 3 - Engagements des associations

Critères obligatoires

Pour bénéficier du soutien de la Ville, les associations doivent :



Répondre à l'intérêt général

- Caractère non lucratif et gestion désintéressée
- Ouverture à tous selon les critères statutaires
- Fonctionnement démocratique et transparent
- Prédominance du bénévolat

S'ancrer dans le territoire

- Siège social au Loroux-Bottereau ou projet local pour les associations extérieures
- Réponse aux besoins des habitants
- Participation à la vie communale

Respecter le cadre légal

- Conformité administrative, juridique, comptable, fiscale et sociale
- Respect des valeurs républicaines et de la laïcité

Respecter le matériel et les équipements mis à leur disposition

- Rendre les équipements en bon état, propres et rangés

Coopérer avec la Ville

- Transparence sur les évolutions impactant la collectivité
- Valorisation visible du partenariat avec la ville par l'affichage de son logo sur l'ensemble des supports de communication associatifs et partout où apparaissent les partenaires

Critères de valorisation

Les associations peuvent bénéficier d'un soutien renforcé en :

- Participant au déploiement des politiques publiques municipales
- Favorisant la dynamique inter-associative
- S'impliquant dans la vie territoriale
- Promouvant l'inclusion de tous les publics
- Ouvrant leur gouvernance aux plus jeunes
- Adoptant une démarche écoresponsable
- S'engageant pour l'égalité et la solidarité
- Questionnant régulièrement leur fonctionnement au regard de l'évolution de l'association

Les associations, grâce à leurs implications et aux réponses apportées à ces enjeux transversaux, s'affirment comme des partenaires précieux pour porter les valeurs de responsabilité sociétale et environnementale.





Article 4 - Modalités de soutien

Le soutien municipal revêt plusieurs formes dans une logique de transparence, d'équité et de maîtrise des moyens :

Subventions financières

Subvention de fonctionnement : Soutien à la gestion et aux activités générales

Subvention de projet : Aide ponctuelle pour une opération spécifique, versée sur justificatifs

Subvention d'investissement : Financement de biens durables, potentiellement mutualisables, versée sur justificatifs

Les demandes se font via le dossier communal, à déposer en décembre N-1. L'instruction suit une grille de critères par domaine d'activité.

Aides en nature

- Mise à disposition de locaux : Attribution de créneaux en fin d'année scolaire selon un principe d'équité, formalisée par convention
- Prêt de matériel : Régi par règlement et convention, demande à formuler 15 jours minimum avant utilisation
- Services municipaux : Photocopies, conseils techniques, soutien logistique

Accompagnement des manifestations

Soutien non systématique étudié selon l'opportunité et les moyens disponibles : matériel, locaux, communication, conseils techniques et sécuritaires.

Demande à effectuer 2 mois minimum avant l'événement.

Communication

- Information dans le bimensuel "Le Fil" : annonce à envoyer 3 semaines à l'avance à lefil@loroux-bottereau.fr
- Newsletter et réseaux sociaux : pour les événements ouverts à tous les Lorousains, en fonction de l'actualité
- Site web, via OpenAgenda
- Panneaux lumineux municipaux
- Banderoles aux entrées de ville sur demande via formulaire en ligne

Forum des associations

Événement annuel organisé par la Ville, ouvert aux associations proposant des activités régulières dans les secteurs : sport, culture, loisirs, éducation, parentalité, solidarité, international, santé.





Article 5 - Adhésion et mise en œuvre

Adhésion

Cette charte est portée à la connaissance de toutes les associations lorousaines. L'adhésion par signature est requise pour toute demande d'aide municipale.

La signature constitue un engagement réciproque impliquant le respect du contenu de la charte. La Ville se réserve le droit de remettre en cause les aides en cas de non-respect des dispositions.

Évaluation

La charte évolue avec le développement municipal, les changements législatifs et l'évolution des fonctionnements associatifs.

Elle fait l'objet d'une évaluation régulière fondée sur le dialogue et la coopération entre acteurs.

Le/...../.....

Pour la Ville du Loroux-Bottereau
Le Maire

Pour l'Association
La Présidente · Le Président